

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 45
Membres absents : 33
Procurations : 21

Séance du 26 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 26 du
mois de juin, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/06/2024
Date de transmission : 02/07/2024
Date de mise en ligne : 03/07/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. MILINTENDA Carmelo, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. BACHMANN Florian), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules (pouvoir à Mme BOHLY Dominique), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KERN Gérard), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. LITZLER Thierry (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. Milintenda Carmelo), M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à Mme FRANCOIS Christine),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

11^{ème} QUESTION

Acquisition de terrains situés dans le périmètre du Technoport (DELIBERATION n° 2024-110)

Par délibération du 23 octobre 2019, l'ancien Syndicat mixte pour l'aménagement du Technoport des Trois Frontières (SMAT), aux droits duquel intervient désormais Saint-Louis Agglomération, avait projeté le rachat de deux parcelles restées propriété de la famille HUPFER, ancien graviériste, et nécessaires à l'aménagement de la future zone d'activités du Technoport.

Ce projet d'acquisition n'a pu se concrétiser avant la fin d'exercice du SMAT au 31 décembre 2021 du fait de problématiques d'ordre successoral du côté de la famille HUPFER. Les négociations se sont toutefois poursuivies et la succession étant désormais close, les ayants-droits ont accepté la vente à Saint-Louis Agglomération. Il est ainsi proposé d'acquérir les parcelles suivantes :

Commune	Section	N°	Surface
Saint-Louis	20	25	2 a 83 ca
Saint-Louis	20	51/24	19 a 41 ca
Total			22 a 24 ca

D'un commun accord avec les vendeurs, il est proposé de maintenir le prix d'acquisition au montant estimé par les Domaines au moment de la délibération du SMAT de 2019, à savoir 73 000 € hors frais.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'acquisition des parcelles situées à Saint-Louis, cadastrées section 20 n°25 d'une contenance de 2,83 ares et n°51/24 d'une contenance de 19,45 ares par Saint-Louis Agglomération auprès de MM. Peter et Thomas HUPFER, moyennant le prix de 73 000€ hors droits et frais inhérents à l'acte de cession demeurant en sus à la charge de l'acquéreur, par acte à établir auprès de Maître Pascal SOMMERHALTER, Notaire à Mulhouse au sein de la Société Civile Professionnelle "Jean-Philippe TRESCH et Valérie TRESCH" ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avant-contrats, contrats et actes authentiques nécessaires à cette opération ainsi que tout acte y afférent.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 1^{er} juillet 2024

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

